



MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SPECIALISTES CSMF

Les Spécialistes CSMF réunis en conseil d'administration, après avoir écouté les différentes verticalités concernées par le protocole imagerie, cardiologues, médecins nucléaires, médecins vasculaires, radiologues, demandent à l'unanimité de ne pas signer l'avenant 1 à la convention médicale.

Nous demandons au directeur général de la CNAM d'accepter un moratoire sur les baisses tarifaires et de reprendre des négociations pour laisser sa chance à la pertinence pour infléchir les dépenses d'imagerie comme le demande l'article 41 de la LFSS 2025 et répondre à la demande de Madame la ministre de la Santé de substituer aux baisses tarifaires des actions de pertinence sachant que les baisses appliquées en novembre 2025 vont déjà au-delà de la demande du législateur.